

Les droits de 900 millions d'enfants, *Le Courrier de l'UNESCO, Paris, 1957.*

Depuis quelque temps, le monde cherche à placer au premier plan de ses préoccupations les droits et le bien-être des enfants. Une première « Déclaration des Droits de l'Enfant » a été proclamée en 1923 par l'Union Internationale de Protection de l'Enfance et, plus tard, approuvée par la Société des Nations. En 1952, le Comité d'Entente des Fédérations Internationales du Personnel Enseignant rédigea une autre déclaration. Aujourd'hui, les Gouvernements examinent une nouvelle Déclaration des Nations Unies dont le texte sera discuté à Paris, l'an prochain, par la Commission des Droits de l'Homme des Nations Unies.

Bien que l'O.N.U. n'ait pas encore adopté cette déclaration, l'éditorial du « Courrier de l'Unesco » souligne qu'« au cours des dix dernières années, une partie importante du travail de l'O.N.U. et de ses institutions spécialisées telles que l'Unicef, l'O.M.S., la F.A.O. et l'Unesco, a été consacrée à la mise en pratique des droits de l'enfant... que ce travail se présente sous la forme d'une piqûre d'aiguille pour prévenir la tuberculose, de conseils relatifs à la nutrition, de la création d'écoles, ou de la fourniture de lait en poudre ».

Dans ce numéro, le Droit à la Santé est particulièrement mis en valeur dans les articles de S.M. Keeny, auteur de l'ouvrage intitulé « La moitié des enfants du monde » et directeur régional de l'Unicef pour l'Asie; de Danny Kaye (« Ambassadeur auprès de 40 millions d'enfants ») et de Norman Acton, qui examine la façon dont les enfants des Etats-Unis contribuent aux activités de l'Unicef.

Au sommaire de ce numéro du « Courrier de l'Unesco » se trouvent en outre un article du psycho-pédagogue britannique W.D. Wall, sur le problème des enfants exceptionnellement doués, et une enquête de Paul Almazy intitulée : « Les Droits de 900 millions d'enfants du monde », qui retrace les grandes étapes de la lutte menée en faveur des droits de l'enfant.